

Éolien. Enquête publique pour le site de Crénorien

Le préfet de région avait émis, l'an passé, un avis défavorable au projet de Crénorien (cinq aérogénérateurs de 2 MW, 114 à 126 m de haut en bout de pâles) en 2011, au nom de la Direction régionale de l'environnement (DREAL) car « il ne comportait pas tous les éléments nécessaires à une évaluation complète sur l'environnement ».

Cet avis attirait notamment l'attention sur la nécessité d'une cohérence paysagère « avec cinq parcs et projets en cours situés dans un périmètre restreint, sur le non-remplacement des talus supprimés du fait du projet, sur la pertinence du choix de Crénorien qui aurait des impacts aquatiques ».

Études d'impact et de dangers

Le porteur de projet, Éole génération, a retravaillé le dossier et il sera soumis à enquête publique, à partir de lundi jusqu'au 12 décem-



Les cinq éoliennes s'inscriront dans le triangle Crénorien-Quérou-Tréouzal.

bre. La demande d'autorisation du porteur du projet comprend notamment une étude d'impact et une étude de dangers. Le commissaire enquêteur, M. Le Peut, sera présent, lundi ainsi que mercredi 28,

de 9 h à 12 h ; les 19 novembre, 7 et 12 décembre, de 14 h à 17 h.

Ce parc s'étendra de chaque côté de l'Isle entre Crénorien, Tréouzal, Quérou : c'est la zone de développement éolien n° 8 de la charte de la Cocopaq. « Éole génération a

obtenu un permis de construire pour un autre parc éolien, au Merdy, qui devrait se concrétiser dans les prochains mois ».

Le dossier pourra être consulté sur : <http://www.finistere.gouv.fr>, rubrique enquêtes publiques.